

Titre de Membre honoraire

Le titre de Membre honoraire est une distinction décernée aux planificateurs financiers qui rendent des services exceptionnels à l'IQPF, à la profession de planificateur financier ou à la collectivité, ou qui se sont distingués de diverses façons.

Pour être admissible au titre de Membre honoraire, le planificateur financier doit être accrédité auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de son ordre professionnel et en règle, et avoir obtenu le titre de Pl. Fin. au moins cinq ans avant sa mise en candidature pour le titre de Membre honoraire.

La proposition de candidature doit être soumise par cinq membres et doit être reçue, au plus tard, le 31 décembre de chaque année.

Dans les documents soumis, il doit être clairement indiqué que le candidat est un Pl. Fin., et les activités dans lesquelles celui-ci s'est distingué doivent être clairement décrites.

Le Conseil d'administration de l'IQPF étudie les candidatures au cours de la première réunion qu'il tient après le 1^{er} janvier de chaque année. L'IQPF communique la recommandation du Conseil, par écrit, aux auteurs de la proposition, et ce, dans les trois semaines suivant la réunion où le Conseil s'est penché sur les recommandations.

Lorsqu'un candidat est accepté, le président du Conseil de l'IQPF ou son représentant décerne à celui-ci la distinction à l'occasion de l'assemblée annuelle des membres, ou lors du congrès. Sa photo est également affichée au tableau des Membres honoraires, au siège social et sur le site Internet de l'IQPF.

CONFIDENTIEL

Formulaire de mise en candidature – Titre de Membre honoraire de l'IQPF

Le titre de Membre honoraire est une distinction décernée aux planificateurs financiers qui rendent des services exceptionnels à l'IQPF, à la profession de planificateur financier ou à la collectivité, ou qui se sont distingués de diverses façons.

Pour être admissible au titre de Membre honoraire, le planificateur financier doit être accrédité auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de son ordre professionnel et en règle, et avoir obtenu le titre de Pl. Fin. au moins cinq ans avant sa mise en candidature pour le titre de Membre honoraire.

La proposition de candidature doit être soumise par cinq membres et doit être reçue, au plus tard, le **31 décembre de l'année de la mise en candidature.**

Dans les documents soumis, il doit être clairement indiqué que le candidat est un Pl. Fin., et les activités dans lesquelles celui-ci s'est distingué doivent être clairement décrites.

Le Conseil d'administration de l'IQPF étudie les candidatures au cours de la première réunion qu'il tient après le 1^{er} janvier de chaque année. L'IQPF communique la recommandation du Conseil, par écrit, aux auteurs de la proposition, et ce, dans les trois semaines suivant la réunion où le Conseil s'est penché sur les recommandations.

Lorsqu'un candidat est accepté, le président du Conseil de l'IQPF ou son représentant décerne à celui-ci la distinction à l'occasion de l'assemblée annuelle des membres, ou lors du congrès. Sa photo est également affichée au tableau des Membres honoraires, au siège social et sur le site Internet de l'IQPF.

CONFIDENTIEL

Formulaire de mise en candidature – Titre de Membre honoraire de l’IQPF

Les soussignés, qui sont membres de l’Institut québécois de planification financière,

proposent la candidature de _____ au titre de Membre honoraire.

La proposition de candidature doit inclure :

i) l’année où le candidat a obtenu le titre de Pl. Fin. _____

ii) le no IQPF du candidat _____

iii) l’adresse domiciliaire du candidat _____

iv) le nom de l’employeur du candidat _____

v) le titre du candidat _____

CONFIDENTIEL

Formulaire de mise en candidature – Titre de Membre honoraire de l'IQPF

La proposition de candidature doit établir que le candidat a apporté une contribution remarquable ou a fait honneur à la profession de planificateur financier dans au moins deux des domaines suivants :

- Le candidat a rendu des services à l'IQPF durant une période d'au moins cinq ans.
- Le candidat a rendu des services à un organisme regroupant les membres d'une profession ou d'un secteur ayant un lien avec les activités que celui-ci exerce dans le cadre de sa carrière ou de ses affaires.
- Le candidat a rendu des services à des organismes communautaires ou politiques ou bien à des organismes sans but lucratif.
- Le candidat a apporté une contribution importante à la profession de planificateur financier sous la forme de travaux de recherche, d'activités d'enseignement ou de conférences et d'écrits sur des questions d'ordre professionnel.
- Le candidat s'est distingué par les efforts qu'il a déployés sur la scène économique, politique, universitaire ou internationale.

(Les documents peuvent notamment compter des articles et des annonces parus dans les journaux, des publications de l'organisme pour lequel a œuvré le candidat, des distinctions honorifiques décernées par d'autres organismes. Le Conseil peut consulter les auteurs de la proposition ou toute autre personne susceptible de l'aider à l'élaboration d'une recommandation.)

Raisons qui motivent la proposition (au besoin, ajouter des pages supplémentaires) :

CONFIDENTIEL

Formulaire de mise en candidature – Titre de Membre honoraire de l’IQPF

Faire parvenir la proposition au :

Secrétaire de l’Institut québécois de planification financière
501 – 3, place du Commerce
Île-des-Sœurs, Verdun (Québec) H3E 1H7
Télec. : 514 767-2845
Courriel : jhoulesarge@iqpf.org

Les soussignés, auteurs de la proposition, attestent du fait que, à leur connaissance, l’information étayant la proposition de candidature est exacte.

Nom : AAAAAA _____	Nom : AAAAAA _____
No IQPF : AA _____	No IQPF : AA _____
Signature : _____	Signature : _____

Nom : AAAAAA _____	Nom : AAAAAA _____
No IQPF : AA _____	No IQPF : AA _____
Signature : _____	Signature : _____

Nom : ~~AAAAAA~~ _____
No IQPF : ~~AA~~ _____
Signature : _____

Date de la demande : _____ / _____ / _____